



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT
MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DU CCFF**

N° 312 / 26 - SG

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et suivants,
Vu l'Arrêté N°12/80 en date du 28 janvier 1980 portant création du Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF),
Vu l'Arrêté N°02/24 portant organisation de la réserve communale de sécurité civile,
Vu l'Arrêté N°22/25 portant désignation des membres du CCFF,
Vu la demande de Madame Isabelle FARGETTE,
Considérant la nécessité d'actualiser la composition dudit Comité Communal des Feux de Forêts,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La composition du Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) de La Roque d'Anthéron est désormais fixée comme suit :

Président du CCFF : Jean-Pierre **SERRUS**

Membres du CCFF :

Responsable Pierre BARANDON ,	Gérard GARANTO	Gabrielle SAOUIDIA
Isabelle BERNIER	Eliane LAUGIER	Véronique TAELMAN
Aymeric BERTORELLO	Gabrièle LARGUINAT	Camel TIMHADJELT
Françoise BLIN	Patrick MILAD	Christine TONNELIER
Alain BOURGUE	Nelly POUDEVIGNE	Patrick TONNELIER
Sylvie DE CESPEDES	Monique RAGUIN	Alain VERON
Razika DJELOUADJI	Karine SANCHEZ	Charlotte VADEBLE
Isabelle FARGETTE	Patrick SANCHEZ	

ARTICLE 2 : L'arrêté Municipal N°22/2025 est modifié en conséquence.

ARTICLE 3 : : Le présent arrêté sera notifié au bénéficiaire, publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur et transmis, si nécessaire, au représentant de l'État dans le cadre du contrôle de légalité. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le recours contentieux peut être déposé par voie électronique sur la plateforme www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La direction des services de la Mairie, le commandement de la brigade de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 23 septembre 2026



Le Maire
Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire

Après télétransmission le

Publication / notification le

24/09/2026
24/09/2026

REÇU EN PREFECTURE

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19

Département des Bouches-du-Rhône – Arrondissement d'Aix-en-Provence

Site internet : www.ville-laroque-d-antheron.fr Application agréée E-égalité 2014-2017 AR 013-211300843-20260923-AR 312 26 Pit-General@ville-laroquedantheron.fr